

Image not found or type unknown



autorité parentale et diffusion de photo

Par **cyntia**, le **31/01/2013** à **00:13**

bonjour,

je suis avec mon compagnon depuis 5 ans, il a la garde de ses enfants depuis 3/4 ans.....

Depuis que nous nous connaissons, nous avons souvent eu l'occasion de faire des photos de famille, (comme toutes les familles recomposée). cela fait donc des années que je diffuse des photos de ses enfants sur face.book, avec biensur l'accord du papa... je précise que les enfants sont des ados de 13 et 16 ans qu'ils avaient aussi un compte face.book... Leur mère a d'un coup interdit de diffuser les photos de ses enfants, cette maman utilise le compte de son enfant pour insulter ma fille et moi même, nous menacer ect... Ma question est est ce qu'elle peut m'attaquer alors que j'ai l'autorisation de leur père qui je le rappel a la garde... la situation est compliqué et longue, mais je ne souhaite pas la guerre,mais je ne souhaite pas me laisser faire non plus, ni avoir des ennuis pour autant.... aidez moi, s'il vous plais..